



Pas si SAGE le GTI !

2009- 2022, un SAGE de turpitudes

L'objectif étant de favoriser la multinationale, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

De 2009 à 2016 il s'agit de faire rentrer Nestlé à la CLE et de faire assumer le portage du SAGE par la Vigie de l'Eau, dont la proximité d'avec Nestlé est avérée. Tout cela débouche, naturellement sur un **projet de pipeline pour la population** permettant à Nestlé de poursuivre intégralement sa production, voire de l'augmenter.

Résultat : l'abandon du pipeline, malgré une concertation nationale, et une condamnation pour prise illégale d'intérêt en faveur de Nestlé de l'ancienne présidente de la CLE, adjointe au maire de Vittel et épouse d'un cadre dirigeant de Nestlé Waters.

Il faut pourtant sauver le soldat Nestlé qui souhaite se retirer des GTI... MAIS en lui accordant dès 2015 (**sans débat à la CLE !**) des prélèvements compensatoires d'eau potable pour les eaux industrielles dans la nappe superficielle (gîte B), en légalisant en 2022 neuf forages illégaux et en autorisant l'ensemble des prélèvements Nestlé dans cette nappe avec une potentielle augmentation de 30% !..

Toujours sans débat en CLE, alors que cette nappe doit servir de substitution également pour la consommation des Vittelais, ce qui n'est pas garanti...

Priorité une fois de plus accordée aux prélèvements industriels dans le cadre du pouvoir ordinaire du Préfet malgré l'avis sévère de l'Autorité Environnementale.

Ainsi la situation est clarifiée de fait pour l'embouteilleur, il peut continuer à puiser sans que quiconque ne connaisse l'état de la ressource en eau, en l'absence d'études pourtant promises et non prise en compte de la longue période amorcée de changement climatique et d'effondrement de la biodiversité.

En effet l'impact sur les ruisseaux, les zones humides est certain mais non étudié. De plus, la population devra se débrouiller puisque Vittel, en échange, ne pourra plus pomper dans les GTI, Nestlé, le « bienfaiteur » lui proposant de rétrocéder deux forages à la ville, pour lesquels la ville devra demander autorisation de prélèvements. Un comble !

Le risque est grand qu'il n'y ait pas assez d'eau pour tous les usagers et cela revient à déplacer le problème de la nappe profonde vers la nappe superficielle.

A qui appartient l'eau, à qui les autorités donnent-elles la priorité à l'eau en violation de la loi sur l'eau... ?

Le SAGE sauve Nestlé jusqu'en 2027 et les autorisations préfectorales récentes lui donnent la priorité à l'eau pour 10 années supplémentaires sans qu'il soit prévu de clause de revoyure, malgré l'avis du commissaire enquêteur.

Avec le SAGE, que la nouvelle préfète va valider, Nestlé va pouvoir continuer à produire, voire augmenter sa production significativement, supprimer de l'emploi et rendre peut-être rentable, cette petite affaire vosgienne par des repreneurs moins gourmands.

**En « confondant » les nappes,
on génère la confusion et néglige la vie du territoire**

Et l'Eau, la Biodiversité, l'Humain ?

Adieu et poursuivons le rêve industriel.

